



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mer et littoral

Question écrite n° 68018

Texte de la question

M. Jean Dufour attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au budget sur la multiplication, ces derniers mois, des pollutions maritimes accidentelles ou intentionnelles. Ce phénomène compromet gravement l'environnement, met en péril des activités économiques aussi essentielles que la pêche et les cultures marines, la production de sel ou le tourisme. Or le code des douanes prévoit des sanctions en cas de débarquements frauduleux de marchandises, fortement taxées. Il en va de même en cas d'excédent et déficit de ces mêmes marchandises. Il demande donc confirmation de la mise en oeuvre des dispositions du code des douanes en ce qui concerne les résidus pétroliers des navires de commerce (dégazage, excédent et déficit).

Données clés

Auteur : [M. Jean Dufour](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68018

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6122